

Organisation des soins : de nouvelles structures pour pallier la désertification médicale

Le système de santé français étant défié par des enjeux organisationnels, dont la désertification médicale, de nouveaux établissements de soins émergent : communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), maisons de santé pluri professionnelles (MSP)... Quels rôles jouent les Régions et les Agences Régionales de santé dans l'apparition de ces nouvelles structures ? Quels bénéfices pour les patients et les médecins ?

L'une des missions des Conseils régionaux et des Agences Régionales de Santé, entre autres, consiste à lutter contre la désertification médicale, afin qu'aucun public citoyen ne soit isolé, et que tous les habitants d'un territoire trouvent facilement un professionnel de santé.

Pour ce faire, encore faut-il que les professionnels de santé veuillent bien s'installer dans ces territoires... Ces acteurs régionaux déploient donc des actions afin de les attirer, en leur offrant un environnement favorable. Ainsi la Région a-t-elle mis en place une politique d'aide à l'installation.

Pour autant, la venue de professionnels de santé ne suffirait pas à répondre à elle seule aux besoins des patients. C'est pourquoi ces acteurs encouragent et soutiennent également la création de nouvelles formes d'organisation des soins, dont les MSP* et les CPTS**. Ces groupements d'acteurs de santé constituent une réponse particulièrement adaptée à la situation pour rapprocher les soins des populations. Nouvelles formes d'exercice de la médecine, accès au soin par les technologies numériques, groupement de professionnels, délégation de certaines tâches médicales : les leviers de cette territorialisation devront avoir une finalité commune, à savoir une offre de soins adaptée aux besoins de chaque patient.

Maisons de santé pluriprofessionnelles *

Ce sont des établissements de soins de premier recours associant autour d'un projet de santé commun des médecins, des auxiliaires médicaux et le cas échéant des pharmaciens et des biologistes. Les MSP, installées dans un espace physique identifié, ont pour vocation de proposer une offre de soins complète et qualitative au plus près des populations, et de remplir une importante mission de prévention et d'éducation à la santé. Contrairement aux Centres de santé, ce sont les professionnels de santé eux-mêmes qui gèrent la MSP et la patientèle commune.

Communautés professionnelles territoriales de santé **

Ce sont des structures médicales regroupant des professionnels de santé d'un même territoire, qui peuvent exercer en MSP, en cabinet de groupe, en indépendant ou en secteur hospitalier. Les CPTS ne sont pas liées à un lieu d'exercice physique. Elles fonctionnent par contrats d'objectifs, souvent soutenues par l'ARS du secteur. Elles ont pour priorité la coordination des actions de soin, mais aussi la fluidification et la densification du lien entre professionnels.

Suite aux Etats Généraux du Diabète et des Diabétiques, la Fédération a à cœur de participer à la construction de ce nouveau réseau territorial d'accès aux soins. Dans cette perspective, sa mobilisation va se poursuivre dans le cadre du projet « Diabète, agir au plus près des territoires », afin notamment de contribuer à l'élaboration d'un diagnostic territorial ciblé sur le diabète et l'offre de soins de chaque région.

Pour en savoir plus, lire l'article du Diabète LAB :

[Institutions régionales et nouveaux établissements de soins : ensemble pour lutter contre la désertification](#)

[médicale](#)

Crédit photo : © Adobe Stock